



**Nous proposerons bientôt d'autres thèmes comme :**

« les stationnements et parkings en ouvrages confiés au privé » : les conséquences pour chacun et pour Valenciennes

« développements économiques » et si nous nous comparons ...

« éthique et loyauté en politique ..... locale » : comment retrouver la confiance

Et bien d'autres sujets bien sur ...

**N'hésitez pas faites nous vos propositions ou suggestions d'enquêtes sur [jugezvousmeme.fr](http://jugezvousmeme.fr)**

Retrouvez l'intégralité des sources sur

[jugezvousmeme.fr](http://jugezvousmeme.fr)

et Donnez-nous votre avis



Suivez-nous aussi sur

[facebook.com/assoareah/](https://www.facebook.com/assoareah/)



**Valenciennes : Parking, promoteurs et bonnes affaires... pour qui ?**

## 2019 : le parking de l'Arsenal

Le maire et le conseil municipal valident l'achat du parking de l'Arsenal par la SAEM Stationnement (devenue SPL Stationnement) **pour 7,6 millions € TTC** auprès de la société De l'Intendance (Source 1). En 2021, le parking de l'Arsenal est absorbé par la Ville (Source 2).

La SARL De l'Intendance venait d'être créée, notamment, par les sociétés **Créer Promotion et Duval Développement Hauts-de-France** (Source 3).

## 2021 : l'appartement du maire

La société Créer Promotion, actionnaire de la société De l'Intendance vendeuse du parking, rachète un appartement au maire de Valenciennes.

- Coût total dépensé par Créer promotion : **579 000 €** dont frais annexes (Source 4).
- Estimation du marché : **320 000 à 335 000 €** (Source 5).
- Prix d'achat initial par le maire (2000–2013) : **218 000 €** auprès de GHI (devenu SIGH) (Source 6).
- Bien : **158 m<sup>2</sup>, 5 places de parking (dont 2 gratuites), une cave.**

Plus-value pour le maire ? dépense exceptionnelle pour Créer Promotion ? jugez-vous-même.

## 2025 : nouveau hasard

En juin 2025, Hainaut Immobilier SA (HI SA) et SADIS S.A.S, actionnaires de Créer Promotion, installent chacun leur siège social... dans l'ancien appartement du maire (Source 7).

Enfin une justification à cet achat ? pour éviter une revente à perte ? jugez-vous-même.

## La vraie question

Tout cela est sans doute **légal** ? Mais est-ce **moral** ?

- Vente d'un parking public par une société privée.
- Achat d'un bien personnel par un actionnaire à un prix de revient « généreux ».
- Installation ultérieure d'une société liée dans ce même bien.

**Notre volonté est d'informer et seulement d'informer. En effet, les citoyens, élus, journalistes et autorités ont droit à des explications claires. Transparence, appels d'offres, contrôle : la confiance des Valenciennois l'exige. jugez-vous-même .....**

**«Bien informés les hommes sont des citoyens, mal informés ils deviennent des sujets» Alfred Sauvy**

*Comme toujours : jugez-vous-même. Et voyez le texte complet sur [jugezvousmeme.fr](http://jugezvousmeme.fr)*

*Bien à vous,*

*Christian Peretti  
Président d'AREAH – Association Avenir et Réalité du Hainaut*



Retrouvez le texte complet, explications et sources sur [jugezvousmeme.fr](http://jugezvousmeme.fr)

Source 1 : extrait rapport de la Cour Des Comptes. Source 2 : Société d'Economie Mixte Parking Arsenal : déclaration de dissolution sans liquidation. Source3 : extrait statuts de la SARL De l'Intendance. Source 4 : extrait 1 du récapitulatif des désignations des immeubles et des personnes de la Direction Générale Des Finances Publiques service de la publicité foncière. Source 5 : copie des estimations. Source 6 : extrait 2 du récapitulatif des désignations des immeubles et des personnes de la Direction Générale Des Finances Publiques service de la publicité foncière. Source7 : Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du mercredi 25 juin